

AR/CR  
PRÉFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

Division des Affaires  
Economiques et Sociales

4ème Bureau

Commune du RIEU

-----  
Lotissement communal

-----  
n° 36-59  
-----

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- A R R Ê T É -

LE PREFET D'ILLE-et-VILAINE  
Inspecteur général de l'Administration  
En Mission Extraordinaire  
pour les départements  
de la 3ème Région Militaire  
Commandeur de la Légion D'Honneur  
Croix de Guerre,

VU le Code de l'Urbanisme et de  
l'Habitation révisé par le décret n° 56-620 du  
23 juin 1956 et le décret n° 58-1466 du 31  
décembre 1958 ;

VU le projet de lotissement à usage d'habitation (62  
lots) présenté par la commune du RIEU d'un terrain sis au  
RIEU, dans le bourg, à l'ouest du chemin départemental n° 21 ;

VU l'approbation de ce projet donnée par le Conseil  
Municipal du RIEU lors de sa séance du 10 août 1958 ;

VU l'avis favorable en date du 4 septembre 1958 de M.  
l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à RENNES ;

VU l'avis favorable en date du 29 octobre 1958 de  
M. l'Inspecteur Divisionnaire, Directeur de la Santé d'Ille-et-  
Vilaine à RENNES ;

VU l'avis favorable en date du 4 mars 1959 de M.  
l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services départementaux du  
Ministère de la Construction ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la  
Préfecture ;

- A R R Ê T É -

ARTICLE 1er - Est approuvé le projet de lotissement  
susvisé à usage d'habitation présenté par la Commune du RIEU,  
pour être exécuté, conformément aux plans, et Cahier des  
Charges, annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 - MM. le Secrétaire Général de la Préfec-  
ture, le Maire du RIEU, l'Ingénieur en Chef, Directeur des  
Services départementaux du Ministère de la Construction, sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du pré-  
sent arrêté.

Rennes, le 4 mars 1959

LE PREFET,

*Mmeau*